

PROCÈS VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement
Tenu le 13 juin 2022 à 18h30 en Teams

		Présent	Absent
Ouverture	La 5e rencontre du conseil d'établissement de l'école Micheline-Brodeur, à laquelle sont présents :		
CÉ2022-05-02-26	1. Présences et ouverture de la séance. La directrice de l'école accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h31.		
	PARENTS		
	Stéphanie Sureau	X	
	Marie-Ève Jannard	X	
	Martin Daraiche	X	
	Kloé Theberge-Martin		X
	Joanie Larose	X	
	Aimé Gaudette-Leblanc (substitut)		X
	ENSEIGNANTS/ES		
	Jo-Anne Patenaude	X	
	Karine Charron	X	
	Karine Grenier	X	
	REPRÉSENTANTE DU SDG		
	Marylin Senay	X	
	REPRÉSENTATNT/E DU PERSONNEL PROFFESIONNEL		
	REPRÉSENTATNT/E DU PERSONNEL DE SOUTIEN		
	Véronique Jutras	X	
	REPRÉSENTATNT/E DE LA COMMUNAUTÉ		
	Chantal Benoit (représentante de la communauté?)		X
	DIRECTRICE		
	Dominic Choquette	X	
	<u>Ordre du jour</u> 1. Ouverture de la séance ➤ Prise des présences ➤ Vérification du quorum		

	2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 mars 2022 (reporté à la rencontre du mois d'octobre 2022) 4. Approbation * du budget 2022-2023 * des critères de sélection de la direction 5. Approbation 22-23 *Plan de lutte et d'intimidation (reporté à la rencontre du mois d'octobre 2022) *Liste des effets scolaires 22-23 (reporté à la rencontre du mois d'octobre 2022) 6. Varia *Organisation scolaire 2022-2023 *Budget du conseil d'établissement 7. Levée de la séance Dominic Choquette, directrice
CÉ2022-05-02-27	2. Adoption de l'ordre du jour. Il est proposé par Jo-Annie Larose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts au varia. Adopté par Karine Grenier.
CÉ2022-05-02-28	3. Adoption du budget 2022-2023 Un document est présenté par madame Choquette concernant les dépenses de l'année scolaire 2022-2023. Il est proposé par Karine Grenier que le budget 2022-2023 soit adopté tel que présenté. Adopté par Martin Daraïche
CÉ2022-05-02-29	4. Approbation des critères de sélection d'une direction d'établissement Il est proposé par Karine Charron que la lettre des critères de sélection d'une direction d'établissement soit adopté tel que présenté. Adopté par Stéphanie Sureau
	5. Approbation - Plan de lutte et d'intimidation 22-23 - Listes des effets scolaires 22-23 Reportée à la rencontre du mois d'octobre 2022
	6. Varia <u>Organisation scolaire pour 2022-2023</u> Maternelle 5 ans 29 élèves inscrits, donc deux groupes.

	Au 1^{er} cycle, 2, 3 ou 4 élèves pourraient être déplacés à l'école Notre-Dame-du-Sourire à Ste-Brigide. 3^e année, il y a 23 élèves d'inscrits. 4^e année, il y a 42 élèves d'inscrits. Le 3^e cycle est complet, avec une classe de 5^e année, une de 6^e année et une classe multi de 5^e-6^e année. <u>Budget du conseil d'établissement</u> Il y a 400\$ que les membres du conseil d'établissement peuvent offrir aux membres du personnel ou aux élèves de l'école. Il est proposé d'offrir quelque chose aux membres du personnel.
CÉ2022-05-02-30	11. Il est proposé par Marie-Ève Jannard que la séance soit levée à 19h13. Adopté par Véronique Jutras.

Représentant/e au titre de
Présidente du conseil d'établissement

Madame Dominic Choquette
Directrice – École Micheline-Brodeur